

crets du conseil adoptés en vertu de la loi des Mesures de guerre depuis la fin de la session spéciale jusqu'au 17 janvier 1940, inclusivement.

Tous les arrêtés ministériels adoptés sous le régime de la loi des Mesures de guerre et ayant un caractère législatif sont en voie d'impression et, comme j'ai raison de le croire, seront prêts à être distribués, en français et en anglais, aux honorables membres vers le milieu de la semaine prochaine.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Puis-je demander à l'honorable leader si quelque mesure législative sera présentée au Parlement à cette session, ou bien si nous ne serons saisis que de décrets du conseil?

L'honorable M. DANDURAND: Sauf erreur, on a préparé un bill relatif au vote des soldats aux prochaines élections.

Le très honorable M. MEIGHEN: N'eût-on pu faire cela en vertu de la loi des Mesures de guerre?

L'honorable M. DANDURAND: Je ferai part de la suggestion de mon très honorable ami au Gouvernement.

Le très honorable M. MEIGHEN: C'est insulter le Parlement que de nous convoquer ici en n'offrant aucun programme.

L'honorable M. DANDURAND: Je crois avoir répondu à la question de mon très honorable ami telle qu'il l'a posée, et j'ai pris note de sa proposition.

#### BILL DES CHEMINS DE FER PREMIÈRE LECTURE

Bill A, Loi concernant les chemins de fer.—  
L'honorable M. Dandurand.

#### ÉTUDE DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit mis à l'étude mardi prochain.

#### AJOURNEMENT

L'honorable M. DANDURAND propose que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné au mardi soir prochain, à huit heures.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je ne suis nullement opposé à l'heure proposée, mais je ne vois aucun objet de débat. Convoquer le Parlement sans le moindre programme est un affront sans précédent dans les annales des institutions britanniques.

L'honorable M. DANDURAND: Mon très honorable ami a souvent créé des précédents.  
L'hon. M. DANDURAND.

Je doute de l'exactitude de son assertion, mais quiconque est au courant de l'histoire parlementaire verra s'il a raison ou non. Je ne le pense pas.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne au mardi 30 janvier, à huit heures du soir.

#### DISSOLUTION DE LA LÉGISLATURE

La dix-huitième législature ayant été dissoute ce jour par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, le Sénat ne s'est pas réuni de nouveau.

### SÉNAT

JEUDI 16 mai 1940.

Convoqué par une proclamation de l'Administrateur, en vue de sa dix-neuvième législature, le Parlement du Canada s'assemble aujourd'hui dans une première session pour l'expédition des affaires.

Le Sénat se réunit à dix heures et demie de l'avant-midi.

#### PRÉSIDENTENCE DU SÉNAT

Du siège du greffier, l'honorable Georges Parent se lève et dit:

Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que par une commission émise sous le grand sceau du Canada, j'ai été nommé Président du Sénat.

Le greffier lit la commission.

Son Honneur le Président prend alors place au fauteuil, au pied du Trône, où il est conduit par l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Ballantyne, précédés du gentilhomme huissier à la Verge noire.

Prières.

#### OUVERTURE DE LA SESSION

Son Honneur le Président communique au Sénat un message qu'il a reçu du secrétaire adjoint du Gouverneur général l'informant que l'honorable Oswald Smith Crocket, délégué de l'administrateur, se rendra à la salle du Sénat le jeudi 16 mai à midi pour ouvrir la session du Parlement du Canada.

#### PRÉSENTATION DE NOUVEAUX SÉNATEURS

Les sénateurs dont les noms suivent sont présentés à tour de rôle et prennent leurs sièges: